

---

Adresse d'une députation des armées du Rhin et de Moselle  
présentant quatre drapeaux pris à l'ennemi et réponse du président,  
lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794)

Joseph-Nicolas Barbeau du Barran

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Barbeau du Barran Joseph-Nicolas. Adresse d'une députation des armées du Rhin et de Moselle présentant quatre drapeaux pris à l'ennemi et réponse du président, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 414-415;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32481\\_t1\\_0414\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32481_t1_0414_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Magalas, s.d.] (1)

« Citoyens représentans,

Notre société vient de célébrer avec une allégresse digne des Républicains, la fête de la prise du port de la Montagne, nous ne saurions nous servir des paroles assez expressives, pour témoigner à la Convention nationale, avec quelle joie la société reçut cette éclatante nouvelle. Oui, citoyens, la journée du 30 nivôse fut pour nous une journée de réjouissance, garde nationale, municipalité, société populaire, les élèves de l'instruction publiques, filles, femmes, vieillards, tout assista à l'auguste cérémonie, tous enthousiasmés d'une même joie; le cortège fit le tour du village en chantant des hymnes républicaines, et surtout celle des Marseillois qui fut chantée dans le temple de la Raison: temple purifié de la superstition, depuis que la société en a pris possession, c'est dans ce temple enfin, où l'imposture a disparu, et où la vérité triomphe que fut prononcé un discours patriotique par un membre de la société et la fête fut terminée par un feu de joie et par une illumination générale, aux cris mille fois répétés: Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Convention nationale.

L'esprit républicain règne non seulement dans notre commune, mais dans tout l'arrondissement de notre canton, tous les jours nous avons des nouveaux prosélytes des communes voisines, mais nous nous faisons un devoir de n'admettre dans notre société que des citoyens reconnus d'un civisme à l'épreuve.

Nous bénissons vos travaux infatigables, nous vous reconnaitrons jusqu'à la fin des siècles pour des véritables Montagnards, nous vous invitons à rester à votre poste, jusqu'à ce que les phalanges des despotes soient entièrement anéanties, et que le sol de la République soit entièrement purgé de cette abominable vermine.

Guerre aux tyrans, mort aux aristocrates, aux royalistes, aux modérés, aux égoïstes, et aux fédéralistes.

Liberté, Egalité, indivisibilité de la République, fraternité ou la mort, tels sont les sentimens des Républicains composant la Société populaire de Magalas. S. et F. ».

Caton VIGUIER (*présid.*), MOROT cadet (*secrét.*), AUBARET j<sup>ne</sup>, COURITTEAU (*secrét.*).

### 38

La citoyenne fille de Laurent-Christophe Liancour, employé dans les charrois d'artillerie, à l'armée du Nord, adresse à la Convention nationale un brevet de pension de 200 liv., récompense que 26 années de service lui avoient fait accorder en 1787, et dont il est dû trois années d'arrérages qu'il abandonne en faveur des femmes et enfans des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de liquidation (2).

### 39

Cinq familles de Briançon, établies à Gênes, et composées des individus dont les noms sont à la suite de l'adresse, écrivent à la Convention nationale qu'ayant appris la pénurie où l'on est en France de cuir pour faire des souliers à leurs frères qui combattent pour le salut de la République, se sont d'abord empressés de faire une souscription volontaire, chacun selon ses facultés. Ces citoyens offrent 1 000 paires de souliers qui seront envoyées au citoyen Joseph Pacho, de Nice, à la disposition du ministre de la guerre, savoir :

Les frères François et Charles Prat fils .....	400 paires
Alexis et Ambroise Brian frères	138 »
Yves Gravier père et fils .....	150 »
Alexis Fonral père et fils .....	50 »
Jean Borel Duber .....	50 »
Jean Chemin l'aîné .....	50 »
Claude Sezanne .....	40 »
Jean-Laurent Gaverier .....	40 »
Louis Fautir cadet .....	30 »
Alexis Boman .....	12 »
Joseph Prat .....	12 »
André-Fr. Merle .....	12 »
Joseph Charbonnel fils .....	12 »
Jean-Baptiste Rey .....	12 »
Joseph Bompard .....	12 »
Total .....	1 000 paires

La Convention nationale décrète mention honorable, insertion au bulletin (1).

### 40

Le ministre de la guerre envoie au président de la Convention nationale un assignat de 50 liv. que la société populaire de Castel-Sarrasin a reçu du citoyen Joseph Pages-Beaufort, pour les frais de la guerre; il prie d'en faire part à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

### 41

La commune d'Alençon fait déposer par le citoyen Letourneur, député, 40 jetons d'argent, qu'elle destine pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

### 42

Le citoyen Pierre Rochefort, adjoint aux adjudans-généraux de l'armée de la Moselle, et les députés des armées du Rhin et de la Moselle, porteurs des dépêches de Jean-Baptiste

(1) P.V., XXXII, 197-98.

(2) P.V., XXXII, 198 et 347. B<sup>in</sup>, 6 vent. (suppl<sup>t</sup>) et 18 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>). Texte original signé Bouchotte (C 293, pl. 962, p. 28).

(3) P.V., XXXII, 198 et 347. Minute du p.-v. (C 293, pl. 962, p. 28). B<sup>in</sup>, 6 vent.

(1) C 295, pl. 986, p. 12.

(2) P.V., XXXII, 197. B<sup>in</sup>, 6 vent. (suppl<sup>t</sup>).

Lacoste et Baudot, représentants du peuple, étant admis à la barre (1), présentent quatre drapeaux pris sur l'ennemi, et l'orateur s'exprime ainsi :

Montagne terrible et funeste à tous les tyrans, c'est de ton sommet qu'est parti le feu électrique qui embrase tous les soldats de la liberté. Ces drapeaux sont un bien foible hommage, mais tous les vrais enfans de la patrie aiguissent leurs baïonnettes; la charge va battre et sonner par-tout, et nous avons tous juré de ne revenir que pour déposer à tes pieds les dépouilles des rois. C'est alors que tu pourras créer la liberté du monde. (*Applaudissemens réitérés.*) (2).

Un hussard qui l'accompagnait a fait hommage à la Convention de quatre drapeaux pris sur les ennemis. L'orateur a déposé sur le bureau [une] lettre (3).

Le président répond à la députation, qui est admise, au milieu des plus vives acclamations, aux honneurs de la séance.

La mention honorable, l'insertion au bulletin, l'impression de l'adresse et de la réponse du président, sont décrétées.

L'on fait ensuite lecture des dépêches des représentants du peuple, dont l'insertion au bulletin est aussi décrétée (4).

GOUPILLEAU (de Montaigu), secrétaire, fait lecture des dépêches (5).

[Strasbourg, 2 vent. II. A la Conv.] (6)

« Les intérêts de la République, Citoyens collègues, ont décidé le repos de l'armée du Rhin, mais elle n'emploie ses loisirs qu'à préluder la victoire.

Le 24 du mois dernier, un détachement aux ordres du général Frimont a pris à Turckheim 22 voitures du sel; le lendemain des bœufs et moutons, farines et avoines et toute facilité pour revenir à la charge avec succès.

Quelques jour après un fort détachement d'hussards autrichiens escortait un convoi de bœufs, chevaux, fourrage, vins et autres denrées également utiles, 60 chasseurs du 8<sup>e</sup> Régiment ont mis l'escorte en fuite, et le convoi a été conduit dans les magasins de la République. L'ennemi a été poursuivi jusqu'à Oggersheim, petite place fortifiée de murailles et de fossés, la garnison a été battue, la ville prise et ceux qui ont fui, n'ont évité la mort, qu'à la faveur des rochers et des marais. (*Applaudissemens redoublés.*)

La division française rentra dans ses lignes après cette expédition. L'ennemi fit aussitôt passer de nouvelles forces à Oggersheim avec des magasins, en conséquence. Quelques détachements aux ordres du général Desaix se sont por-

tés de nouveau sur cette ville. Et malgré la défense de la place et l'infériorité du nombre, ils ont enlevé cent voitures d'effets à travers toutes les difficultés du terrain et sous le feu continu de l'ennemi, on a tué un grand nombre d'hommes, fait 104 prisonniers dont 5 officiers, sans presque aucune perte de notre côté.

Seize chasseurs ont mis en déroute un escadron entier de cavalerie autrichienne.

Nos frères d'armes ne se contentent point de combattre vaillamment pour la patrie, ils lui font encore le sacrifice de leur intérêt personnel.

Le 4<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> de dragons content d'avoir coopéré à la délivrance de Landau, remet à la Convention nationale la gratification qu'elle lui accorde et ne veut d'autre récompense que de bien mériter d'elle.

Le 4<sup>e</sup> b<sup>on</sup> des Vosges a déposé entre nos mains 591 liv. pour la même destination. Ces braves frères d'armes disent qu'en combattant pour la délivrance de Landau, ils ont rempli le devoir de la nature et de la raison. Ils jurent de ne mettre bas les armes qu'après la destruction totale de la tyrannie et invitent la Convention nationale à ne descendre de la Montagne qu'à cette époque.

D'un autre côté le district de Charolles envoie 15 tonneaux de chemises, bas, souliers, habits et toute espèce d'équipement pour le besoin des deux armées du Rhin et de la Moselle.

La commune d'Héricourt, département du Doubs, fait également des dons considérables pour le même objet.

Les hauts faits de l'armée et la générosité des communes occupaient nos instants, lorsque nous avons appris que notre collègue Faure s'amusa à distribuer un misérable libelle contre nous dans le sein de la Convention nationale (1). On doit bien penser que, seuls représentants auprès de deux armées qui tiennent 150 lieues de terrain, nous avons toute autre chose à faire qu'à entrer dans une discussion polémique. Faure a persécuté les patriotes de Nancy, nous les avons défendus, le tribunal révolutionnaire les a acquittés honorablement, les Cordeliers et les Jacobins les ont accueilli comme des frères. Justice est rendue, Nancy est en paix, le procès doit être terminé; aussi nous laisserons sommeiller Faure et sa production; nous ajournons toute querelle domestique après la bataille et pour reposer la Convention sur des intérêts bien autrement conséquents (2), nous lui envoyons quatre drapeaux pris sur l'ennemi en lui annonçant que tout est ici d'un heureux augure pour la campagne prochaine.

J. B. LACOSTE, M. A. BAUDOT (3).

(*Applaudissemens redoublés.*)

(1) B.N., 8<sup>e</sup> Lb<sup>41</sup> 4987.

(2) Le dernier §, jusqu'à « conséquents », ne figure pas au B<sup>41</sup>, 6 vent. AULARD (*Recueil des Actes...*, XI, 307) résume le début en quelques lignes et reproduit la fin à partir de « On doit bien penser... ».

(3) Texte reproduit dans C. Eg., n° 556; M.U., XXXVII, 107-109; J. Paris, n° 421; Mon., XIX, 558-59; Ann. patr., n° 420. Extraits dans les journaux cités col. 1, n. 2 et dans J. Mont., n° 104; J. Lois, n° 515; Batave, n° 375; C. univ., 7 vent.; Rép., n° 67; Mess. soir, n° 556; Mention dans J. univ., n° 1554.

(1) Demande d'admission datée du 6 vent. et signée Rochefort (C 295, pl. 986, p. 9).

(2) P.V., XXXII, 190. Minute dans C 295, pl. 986, p. 1. Mention dans C. Eg., n° 556; C. univ., 7 vent.; Batave, n° 375; Audit. nat., n° 520; Débats, n° 523, p. 74; J. Sablier, n° 1161; Ann. patr., n° 420; Mon., XIX, 558; J. Paris, n° 421; M.U., XXXVII, 107.

(3) B<sup>41</sup>, 6 vent.

(4) P.V., XXXII, 191. Voir ci-après, n° 50.

(5) Débats, n° 523, p. 74.

(6) C 293, pl. 958, p. 21. Voir ci-après P. ann. I.